



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

Délibération N°58/2023

Affectation du résultat de fonctionnement 2020
Budget annexe – Service Soins Infirmiers A Domicile

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le quatre octobre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Valérie VERDIER DAUTREME, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN, Jacques DAUTREME, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Isabelle ANTORE donne pouvoir à Nadine CHOLIN, Frédérique GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Par notification du 27 septembre 2023, l'Agence Régionale de Santé a retenu le résultat administratif 2020 excédentaire d'un montant de **117 858.24 €** décomposé comme suit :

- Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Agées : **94 623,27 €**
- Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Handicapées : **23 234,97 €**

L'Agence Régionale de Santé autorise le Centre Communal d'Action Sociale à affecter 117 858.24 € au compte 111 aux financements des mesures d'exploitations non reconductibles.

Je vous propose donc de vous prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

- Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Agées : **94 623,27 €**
- Service de Soins Infirmiers A Domicile Personnes Handicapées : **23 234,97 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe Service Soins Infirmiers A Domicile.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir CHAKKAR".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **18 OCT. 2023**

et affichage le **18 OCT. 2023**